



MOTION 6 – MISE AU POINT D'UN REGLEMENTS POUR FIXER UNE INDEMNISATION DE BASE LORS D'UN CHANGEMENT DE SECTION DE JEUNES TALENTS U20

Cher Président, chers membres du Comité central,
chers membres d'honneurs, chers délégués,

Dans le sport échiquéen suisse, les jeunes et talentueux joueurs et joueuses U20 pouvaient jusqu'à présent être débauchés et recrutés sans restriction aucune par une section quelconque pour disputer des championnats par équipes.

On n'a jamais tenu compte que les premières sections ont investi beaucoup de travail, de temps et d'énergie dans la formation de leurs écoliers et juniors.

Il nous semble qu'il est maintenant grand temps de régler le changement de section des jeunes talents suisses U20, comme c'est depuis longtemps l'usage dans les autres disciplines sportives.

Dans ce sens, nous déposons la motion suivante:

La nouvelle section s'engage à verser à l'ancienne section une indemnité pour la formation, tout comme une taxe de transfert FSE. La Fédération suisse des échecs prépare un règlement adéquat et le présente à la prochaine Assemblée des délégués, en 2021.

Nous vous prions d'examiner cette requête avec bienveillance!

Salutations sportives

Die Schulschachprofis

Peter Hug